

CONCOURS PHOTO



Le thème retenu

La commune de la Sure en Chartreuse et ses hameaux



Pour photographes amateurs

Résidents de La Sure
en Chartreuse

Trois catégories de
photographes seront
récompensées

- Enfants
- Adolescents
- Adultes

[Inscrivez-vous en ligne
dès maintenant sur le site
internet de la commune !](#)

Vos photos devront nous
parvenir le 31 juillet 2022
au plus tard !

Exposition et remise des prix en septembre 2022



Règlement

Article 1 : Objet

La commune de La Sure en Chartreuse, organise un concours photo sur le thème « La Sure en Chartreuse et ses hameaux » avec comme objectif de documenter le site internet de la commune en y ajoutant une photothèque des hameaux qui la constituent.

Article 2 : Les hameaux

Pommiers la Placette :

Le Village, les Routes, les Cochets, le Gué, le Buissert, Pré Fanton, l'Ancienne Église, le Clos, les Barniers, les Côtes, l'Herme, Quatre Bras, les Fayolles, le Vart, la Placette (Le col), Chantabot, les Reynauds, Hautephare, Palachère, l'Ayat, Béguetière, Chaperonnière, les 3 fontaines

Saint-Julien de Ratz :

Le Plan, le Tracou, le Garrel, Le Pellet, la Colombiere, Voissant, le Lac, la Lentillère, le Village, le Saque, le Martinet, le Jallat, le Puits, le Barlet, la Revollière, Courbassière

Article 3 : Conditions de participation

L'inscription se fait en ligne en cliquant sur le lien suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/1d-CrN9gYIj7XFjGu38Kqf8gV3iCU9xX0QdOSgTXyGY4/edit>

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à toute personne résidente de la commune de La Sure en Chartreuse, à l'exclusion des membres du jury ainsi qu'aux professionnels de la photographie.

Article 4 : Les catégories de participants

- **Enfant** (jusqu'à 10 ans)
- **Adolescent** (jusqu'à 17 ans)
- **Adulte** (à partir de 18 ans)

Article 5 : Modalités de participation

Envoyez vos photos sans retouche et au format numérique AVANT LE 31 JUILLET 2022 par mail à l'adresse suivante : concours.photo.lasure@gmail.com en indiquant votre nom, prénom, année de naissance et le lieu de la photo ou déposez au secrétariat ou dans la boîte aux lettres de la mairie vos photos sur clé USB ou carte SD sous enveloppe en indiquant votre nom, prénom, année de naissance et le lieu de la photo

Article 6 : Critères d'attribution des lots par le jury

Les photos envoyées par les participants seront soumises au vote d'un jury. Le jury se basera sur trois critères pour évaluer les photos :

1. Le respect du thème,
 - Les hameaux de notre commune
2. La qualité de la prise de vue
 - Qualité artistique, couleurs
3. L'originalité de la photo

Article 7 : Publication des résultats & Remise des Prix

Les résultats du concours seront annoncés lors de la remise des prix à l'occasion d'une exposition qui aura lieu en octobre 2022 ainsi que sur le site de la commune et dans la presse locale.

Article 8 : Droits des participants.

Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours autorise la commune de La Sure en chartreuse à utiliser gratuitement ses photos sur tout support de communication (Site internet, PanneauPocket et journal municipal).